

[Accueil](#) > [Mes Commandes](#) > [Mon historique](#) > [Commande N°51211-JQXZB](#) > **Etat d'endettement**

B2R
PIECE 7

SCI LES MARECAGES

SIREN : 812 705 507

N°TVA intracommunautaire : Non communiqué

Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Lyon

[Imprimer la fiche](#)

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

[Recevoir par courrier](#)

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE RÉVÉLENT AUCUNE INSCRIPTION. Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription.

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)

FICHER À JOUR AU

Saisie pénale de fonds de commerce	09/12/2025
Warrants agricoles	09/12/2025
Nantissements conventionnels de parts de sociétés	09/12/2025
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	09/12/2025

Type d'inscription de privilège

FICHER À JOUR AU

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	09/12/2025
Privilèges du Trésor Public	09/12/2025

Protêts	09/12/2025
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	09/12/2025
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	09/12/2025
Nantissements de fonds agricole	09/12/2025
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	09/12/2025
Déclarations de créances	09/12/2025
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	09/12/2025
Publicité de contrats de location	09/12/2025
Publicité de clauses de réserve de propriété	09/12/2025
Gage des stocks	09/12/2025
Warrants (hors agricoles)	09/12/2025
Prêts et délais	09/12/2025
Biens inaliénables	09/12/2025
Nantissements des parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	09/12/2025

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)**FICHER À JOUR AU**

Animaux	09/12/2025
Horlogerie et Bijoux	09/12/2025
Instruments de musique	09/12/2025
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	09/12/2025
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	09/12/2025

Matériels liés au sport	09/12/2025
Matériels informatiques et accessoires	09/12/2025
Meubles meublants	09/12/2025
Meubles incorporels autres que parts sociales	09/12/2025
Monnaies	09/12/2025
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	09/12/2025
Parts sociales	09/12/2025
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	09/12/2025
Produits liquides non comestibles	09/12/2025
Produits textiles	09/12/2025
Produits alimentaires	09/12/2025
Autres	09/12/2025



GREFFE DU TRIBUNAL DES
ACTIVITES ECONOMIQUES
LYON

16 DEC. 2025

SELARL B2 R & ASSOCIES
Géraldine Roux 57 PL DE LA
REPUBLIQUE B2R ET ASSOCIES
69002 LYON

Commande N°525121100002103459
Du : 11/12/2025

Références : 51211-JQXZB

A rappeler dans toute correspondance :

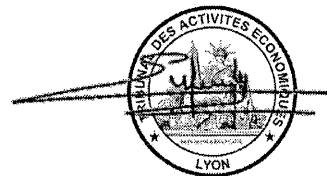
N° de commande : 525121100002103459
Date de commande : 11/12/2025

Lyon, le 11/12/2025

Veillez trouver ci-annexés les documents objet de votre commande référencés ci-dessus.

- 1 Bordereau état d'inscription
- 1 Etat d'inscription - (RCS : 812705507)

Le Greffier du tribunal



NB: Les envois de commandes d'actes et des dépôts de comptes annuels se font par plis séparés

Grefe du Tribunal des Activités Economiques de Lyon
Nouveau Palais de Justice
44, rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03

BORDEREAU DE REPORT

→ DEMANDE D'ETAT D'INSCRIPTION ←

Registre du Commerce et des Sociétés

Commande n°	525121100002103459
Date de la commande	11/12/2025
Référence	51211-JQXZB

Client	SELARL B2 R & ASSOCIES
Adresse du client	Géraldine Roux 57 PL DE LA REPUBLIQUE B2R ET ASSOCIES 69002 LYON FR

Débiteur	SCI LES MARECAGES
Adresse	21 Boulevard des Brotteaux 69006 Lyon
Numéro SIREN	812705507
Etat(s) commandé(s)	(G)->Gage sans dépossession (K)->Gage des stocks (O)->Nantissement outillage (NP)->Nantissements de parts de sociétés (V)->Privilège de vendeur (N)->Nantissement fonds de commerce (J)->Nantissement judiciaire (A)->Nantissement fonds artisanal (B)->Nantissement fonds agricole (D)->Déclaration de créance (Q)->Hypothèque maritime (SM)->Actes de saisie sur les navires (JF)->Acte/jug. de propriété/droit bateau (H)->Hypothèque fluviale (SF)->Actes de saisie de bateaux (I)->Mesure d'inaliénabilité (L)->Location (R)->Réserve de propriété (T)->Privilège du trésor (S)->Sécurité sociale (WA)->Warrants agricoles (C)->Crédit bail (SP)->Saisie pénale de fond de commerce (U)->Insalubrité (PE)->Protet et non paiement de cheque (F)->Prêt et délai (W)->Warrant (YZ)->Nantissement de part sociale

Nombre d'exemplaire(s)	1
------------------------	---



Etat certifié d'inscription(s)

Du chef de : **SCI LES MARECAGES**

Adresse : **21 Boulevard des Brotteaux 69006 LYON**

N° unique d'identification : **812705507**

Ainsi dénommé(e), qualifié(e), domicilié(e) et orthographié(e), et non autrement.

État des inscriptions de nantissements (conventionnels et judiciaires) du fonds de commerce

Articles L. 142-3 et R. 521-2, 4° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions du privilège de nantissement judiciaire

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Articles L. 531-1 et suivants et R. 531-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution).

État des inscriptions du privilège de nantissement sur fonds artisanal

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

État des inscriptions du privilège de nantissement sur fonds agricole

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

État des inscriptions de privilèges du vendeur de fonds de commerce

Articles L. 141-6 du code de commerce et R. 521-2, 3° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions du privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (Articles L. 525-1 et suivants et R. 525-1 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions de privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Articles L. 243-5, R. 243-46 du code de la sécurité sociale et R. 521-2, 14° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (Articles L. 243-4 et suivants et R. 243-46 et suivants du code de la sécurité sociale).

État des inscriptions de privilèges du Trésor

Articles 1929 quater du code général des impôts, 396 bis du code général des impôts, annexe 2, 379 bis du code des douanes et R. 521 - 2, 13° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (Article 396 bis du code général des impôts, annexe 2).



État des inscriptions de protêts et certificats de non-paiement

Articles L. 511-56, R. 511-4 du code de commerce, R. 131-49 du code monétaire et financier

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (Articles L. 511-52 et suivants et R. 511-2 du code de commerce).

État des certificats de non paiement de chèque

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (Articles L. 131-69 et suivants, R. 131-49 et suivants du code monétaire et financier et R. 511-2 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions d'opérations de crédit-bail en matière mobilière

Articles L. 313-10, R. 313-4 du code monétaire et financier et R. 521-2, 16° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de crédit bail (en matière mobilière) (décret du 4 juillet 1972).

Contrats de location en matière mobilière

Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

Clauses de réserve de propriété en matière mobilière

Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

État des inscriptions des warrants hôteliers et pétroliers

Articles L. 523-3 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de mesures d'inaliénabilité

Articles R. 521-2, 11°, R. 626-25, R. 631-35 et R. 642-12 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (Articles L. 626-14 et suivants et R. 626-25 et suivants du code de commerce).

Une copie du jugement prononçant l'inaliénabilité peut être obtenue directement auprès du greffe du tribunal de commerce ayant prononcé la mesure d'inaliénabilité, ou sur le site internet : <http://www.infogreffe.fr>

État des inscriptions de nantissements judiciaires de parts de sociétés civiles

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés) Article R. 532 - 3 et s. du code des procédures civiles d'exécution

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire de parts sociales de société civile (Loi 91-650 du 9 juillet 1991 et décret 92-7555 du 31 juillet 1992).

Avertissement : • L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

État des inscriptions de déclarations de créances

Articles L. 141-22 du code de commerce et R. 521-2, 5° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (Articles L. 141-21, L. 141-22 et R. 143-10 du code de commerce).



État des inscriptions de prêts et délais

Articles L. 622-17, III, 2° et 3°, L. 631-14, R. 622-14 et R. 631-20 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (Articles L. 622.17 III 2° et R. 622-14 du code de commerce).

État des inscriptions de gage des stocks

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Articles L. 527-1 et suivants, et R. 521-1 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions des arrêtés de traitement de l'insalubrité et de mise en sécurité

Articles L. 541-2 et L. 184-1 du code de la construction et de l'habitation et R. 521-2, 18° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale ou de l'adresse sur laquelle l'information a été demandée, aucun arrêté pris en application de l'article L1331-28 du Code de la santé publique, L123-3 ou L511-2 du Code de la construction et de l'habitation (article L541-2 alinéa 2 et L541-3 du Code de la construction et de l'habitation).

État des inscriptions de gages sans dépossession

Article R. 521-2, 1° du code de commerce Décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006(abrogé) hors la catégorie 12 de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2(6°) du décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de gage sans dépossession (Décret no 2006-1804 du 23/12/2006)

État des inscriptions de nantissements conventionnels de parts sociales (sociétés civiles, SARL, SNC)

Articles 1866 et 2355 du code civil et R. 521-2, 2° du code de commerce Catégorie 12 uniquement de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2(6°) du décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006(abrogé)

Néant

État des inscriptions du privilège de nantissement sur parts sociales de société civile

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de parts sociales de société civile (articles 53 à 57 décret du 3 juillet 1978 loi du 4 janvier 1978).

État des saisies pénales de fonds de commerce

Articles 706-157 du code de procédure pénale et R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de warrants agricoles

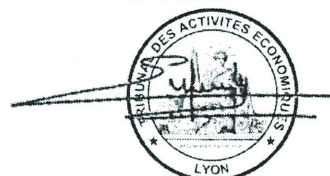
Articles L. 342-4, R.342-1 du code rural et de la pêche maritime et R. 521-2, 15° du code de commerce

Néant

Avertissement : • Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023, • Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

Fait à Lyon, le 12/12/2025

Le Greffier



SANS

VALEUR

LEGALE